

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00319

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – PROGRAMMATIONS EN ACQUISITION/AMELIORATION ET CONSTRUCTION NEUVE DE LOGEMENTS SOCIAUX - SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT A CITE NOUVELLE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DELIBEREES EN FAVEUR DE NEOLIA

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180031910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – PROGRAMMATIONS EN ACQUISITION/AMELIORATION ET CONSTRUCTION NEUVE DE LOGEMENTS SOCIAUX - SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT A CITE NOUVELLE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DELIBEREES EN FAVEUR DE NEOLIA

Dans le cadre du premier et second Programme Local de l'Habitat, Saint-Etienne Métropole a apporté une participation financière à des opérations d'habitat social développées en acquisition/amélioration ou en construction neuve, au titre de son soutien financier de droit commun ou de celui en faveur des projets de rénovation urbaine conventionnés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

A ce titre, 195 logements localisés dans huit communes de la Métropole ont fait l'objet d'une participation financière au profit de l'opérateur Néolia, à hauteur de 1 026 058 €.

Saint-Etienne Métropole a été informée que les conseils d'administration de Cité Nouvelle et Néolia avaient approuvé le transfert du parc immobilier ligérien de Néolia à Cité Nouvelle, avec date d'effet au 1^{er} juillet 2018.

Saint-Etienne Métropole ayant apporté une participation financière au développement de certaines des résidences cédées, le présent rapport a pour objet de transférer à Cité Nouvelle le bénéfice des subventions délibérées en faveur de Néolia à compter du 1^{er} juillet 2018. A ce titre, il est proposé que les 28 conventions de participation financière conclues par Saint-Etienne Métropole avec Néolia fassent l'objet d'un avenant de transfert au bénéfice de Cité Nouvelle. Le solde restant à verser par Saint-Etienne Métropole est de 540 510,50 €.

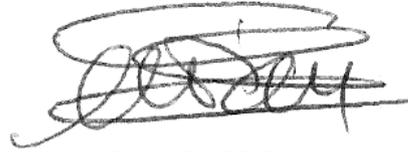
La liste des opérations concernées est annexée au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le transfert à Cité Nouvelle du bénéfice des subventions délibérées en faveur de Néolia à compter du 1^{er} juillet 2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU

ANNEXE

Type de financement	Adresse de l'opération		Nombre de logements financés par Saint-Etienne Métropole					Montant de la subvention	Versements réalisés à Néolia jusqu'au 31/12/2017	Versements à réaliser à Cité Nouvelle à compter du 01/01/2018
			Total	PLAI	PLUS	PLAI ANRU	PLUS ANRU			
Droit commun	48-50 rue du Professeur Calmette	Firminy	8	3	5	0	0	52 000 €	5 200,00 €	46 800,00 €
Droit commun	8 rue des Prairies	Firminy	3	2	1	0	0	13 500 €	9 450,00 €	4 050,00 €
Droit commun	9 rue Sadi Carnot	Firminy	1	0	1	0	0	4 000 €	2 400,00 €	1 600,00 €
Droit commun	Chemin de Sous-Manquant	Firminy	16	4	12	0	0	64 000 €	44 800,00 €	19 200,00 €
Droit commun	24 rue Pyskowice (Ilot Martin Bernard - tranche 3)	La Ricamarie	15	7	8	0	0	67 500 €	13 500,00 €	54 000,00 €
Droit commun	57 rue Léon Gambetta	La Ricamarie	6	2	4	0	0	27 000 €	16 200,00 €	10 800,00 €
Droit commun	6 rue des Martyrs de la Résistance	La Ricamarie	8	3	5	0	0	36 000 €	21 600,00 €	14 400,00 €
Droit commun	34 rue Léon Gambetta	Roche-la-Molière	1	0	1	0	0	2 500 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Droit commun	41 rue Léon Gambetta	Roche-la-Molière	3	3	0	0	0	16 500 €	1 650,00 €	14 850,00 €
PRU 1 Saint-Etienne	7 rue de l'Eglise / 31 rue d'Aurelle	Roche-la-Molière	2	0	0	2	0	27 451 €	24 705,90 €	2 745,10 €
Droit commun	5 route de Lyon "Le Clos Pascal"	Saint-Chamond	3	3	0	0	0	37 509 €	30 007,20 €	7 501,80 €

Droit commun	1 rue Balzac / 11 rue Charles de Gaulle	Saint-Etienne	1	1	0	0	0	3 710 €	2 597,00 €	1 113,00 €
Droit commun	1 rue de Gallois	Saint-Etienne	4	2	2	0	0	20 000 €	14 000,00 €	6 000,00 €
Droit commun	10 rue Gérentet	Saint-Etienne	9	2	7	0	0	45 000 €	31 500,00 €	13 500,00 €
PRU 1 Saint-Etienne	17 rue Henri Barbusse	Saint-Etienne	3	0	0	3	0	30 400 €	21 280,00 €	9 120,00 €
PRU 1 Saint-Etienne	2 rue des Deux Amis	Saint-Etienne	8	0	0	0	8	40 000 €	8 000,00 €	32 000,00 €
Droit commun	20 rue Benoît Malon	Saint-Etienne	20	6	14	0	0	160 000 €	16 000,00 €	144 000,00 €
Droit commun	33 rue Desjoyaux	Saint-Etienne	20	4	16	0	0	100 000 €	70 000,00 €	30 000,00 €
Droit commun	68 rue du 11 novembre	Saint-Etienne	2	2	0	0	0	11 658 €	9 326,40 €	2 331,60 €
PRU 1 Saint-Etienne	Le Berland, Saint-Victor-sur-Loire - « Le Domaine du Berland »	Saint-Etienne	10	0	0	0	10	50 000 €	10 000,00 €	40 000,00 €
Droit commun	Le Berland, Saint-Victor-sur-Loire - « Le Domaine du Berland »	Saint-Etienne	4	4	0	0	0	18 000 €	1 800,00 €	16 200,00 €
Droit commun	Rue du Gris de Lin	Saint-Etienne	18	6	12	0	0	90 000 €	54 000,00 €	36 000,00 €
Droit commun	1 rue de l'Egalité	Saint-Genest-Lerpt	6	2	4	0	0	45 940 €	32 158,00 €	13 782,00 €
Droit commun	17 rue Louis Guimet	Saint-Genest-Lerpt	3	2	1	0	0	7 500 €	5 250,00 €	2 250,00 €
Droit commun	50 rue Louis Guimet	Saint-Genest-Lerpt	2	2	0	0	0	5 000 €	3 500,00 €	1 500,00 €
Droit commun	6 rue Francis Garnier	Saint-Genest-Lerpt	2	1	1	0	0	5 000 €	3 000,00 €	2 000,00 €

Droit commun	14 avenue du Valjoly	Sorbiers	15	3	12	0	0	38 500 €	26 950,00 €	11 550,00 €
Droit commun	3 rue Jean Moulin	Unieux	2	2	0	0	0	7 390 €	5 173,00 €	2 217,00 €
			195	66	106	5	18	1 026 058 €	485 547,50 €	540 510,50 €

